

Informations générales

Titre	Revoir les limites des zones AER-1177, RES-1182, RES-1200 et RES-1263 à proximité de la rue des Muguets
Résumé	La modification proposée consiste à de revoir les limites des zones AER-1177, RES-1182, RES-1200 et RES-1263 à proximité de la rue des Muguets. Une disposition spéciale pour empêcher le sous-sol sera aussi intégrée pour les zones RES-1182 et RES-1263 L'agrandissement de la zone AER-1177 sera en concordance avec la modification du plan d'urbanisme visant à agrandir une zone AER à même une affectation RES (Résidentielle) (dossier 200-24-003)
Concordance	Oui (juste la partie concernant la zone AER)
Date	7 mai 2024

Informations sur les dispositions du règlement

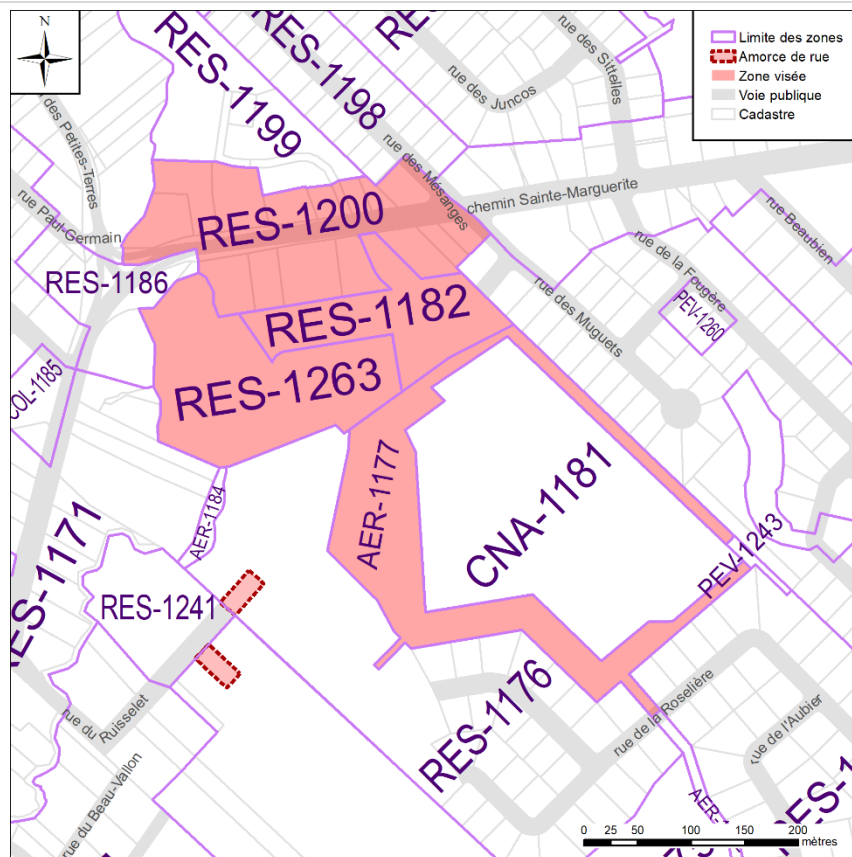
Article(s)	1
District(s)	Tous les districts
Territoire visé	Tout le territoire
Objet	Abroger la DS.4.43 (Obligation d'aménager les logements côte-à-côte pour les usages de la classe H4 – 4 logements)
Approbation référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., 113, al. 2, par. 3°, 5.1°

Article(s)	2.1 et 2.2
District(s)	de Pointe-du-Lac

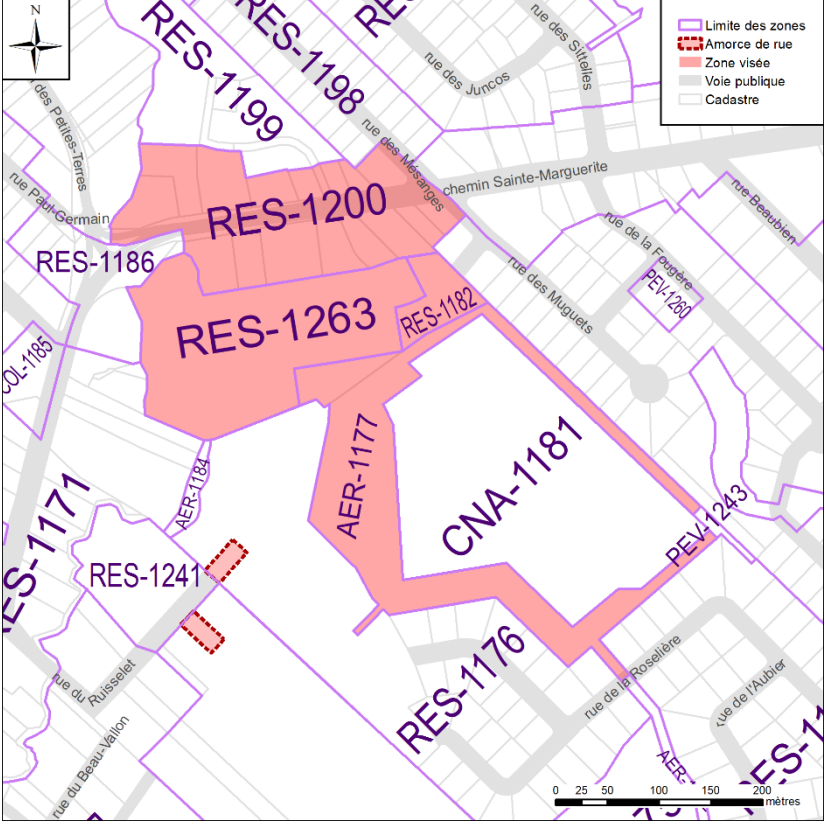
Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Territoire visé

Avant



Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

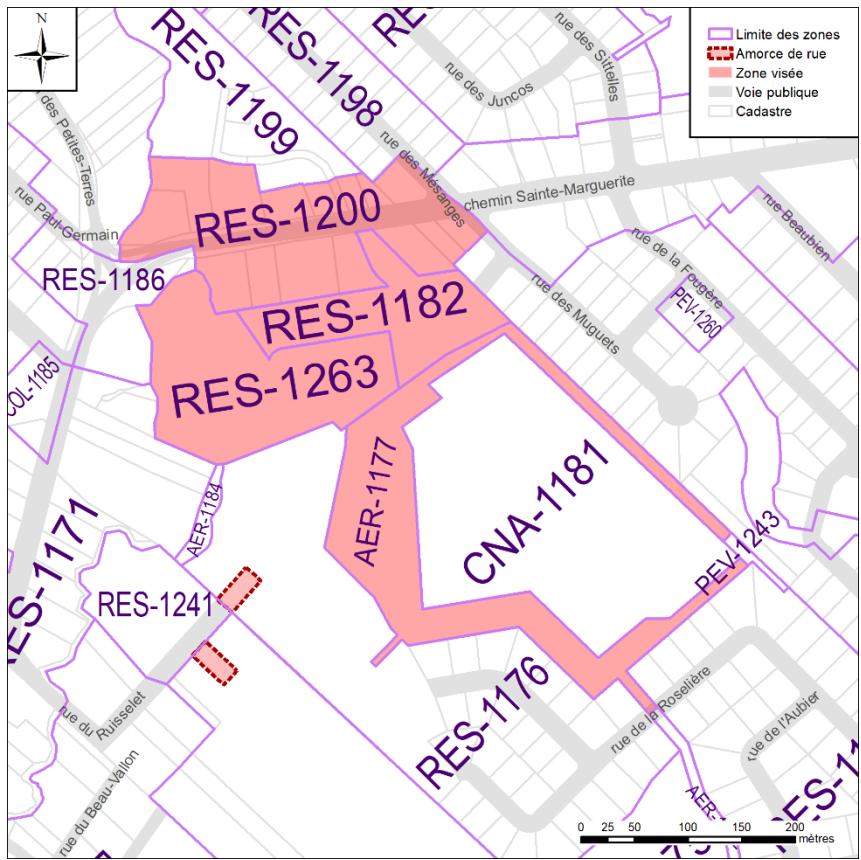
Après	
Objet	Agrandir les limites des zones RES-1200 et RES-1263 à même une partie de la zone RES-1182
Approbation référendaire	Susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., 113, al. 2, par. 1°

Article(s)	2.3
District(s)	de Pointe-du-Lac
Territoire visé	Avant

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Après	
Objet	Agrandir la zone AER-1177.
Approbation référendaire	En concordance
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 110.4. et 113, al. 2, par. 1°

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Article(s)	3.2
District(s)	de Pointe-du-Lac
Territoire visé	
Objet	Dans la zone RES-1263 : - Ajouter la DS.4.3 (Obligation d'aménager les logements côte-à-côte)
Approbation référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., 113, al. 2, par. 5.1°

Article(s)	3.1, 3.2 et 4
District(s)	de Pointe-du-Lac

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Territoire visé	
Objet	Dans la zone RES-1263 : - Ajouter la DS.4.15 (Interdiction de sous-sols) - Ajouter l'usage H3 (Habitation trifamiliale) Dans la zone RES-1182 ajouter la DS.4.15 (Interdiction de sous-sols)
Approbation référendaire	Susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., 113, al. 2, par. 3°, 5°